

Communiqué spécial

Le 16 janvier 2023

Statistiques de 2023 en matière de retraite et d'avantages sociaux

<u>Loi de l'impôt sur le revenu</u> – Plafonds de rentes et de cotisations	2022	2023
Rente annuelle à prestations déterminées par année de service	3 420,00 \$	3 506,67 \$
Cotisations à un régime à cotisation déterminée	30 780 \$	31 560 \$
Cotisations à un REER ¹	29 210 \$	30 780 \$
Cotisations à un RPDB	15 390 \$	15 780 \$
Cotisations à un CELI ²	6 000 \$	6 500 \$

Assurance-emploi (AE)	2022	2023
Plafond de la rémunération assurable	60 300 \$	61 500 \$
Taux de prime (par 100 \$ de rémunération assurable) – hors Québec	1,58 %	1,63 %
• Cotisation maximale de l'employeur	1 333,84 \$	1 403,43 \$
• Cotisation maximale de l'employé	952,74 \$	1 002,45 \$
Taux de prime (par 100 \$ de rémunération assurable) – Québec	1,20 %	1,27 %
• Cotisation maximale de l'employeur	1 013,04 \$	1 093,47 \$
• Cotisation maximale de l'employé	723,60 \$	781,05 \$

Régime québécois d'assurance parentale (RQAP)	2022	2023
Plafond de la rémunération assurable	88 000 \$	91 000 \$
Taux de prime de l'employeur	0,692 %	0,692 %
• Cotisation maximale de l'employeur	608,96 \$	629,72 \$
Taux de prime de l'employé	0,494 %	0,494 %
• Cotisation maximale de l'employé	434,72 \$	449,54 \$

Sécurité de la vieillesse (SV)	T1 2023
Rente mensuelle maximale (à 65 ans)	687,56 \$
Revenu annuel maximal donnant droit à la rente de la SV	141 917 \$ ³

1 Assujetties à un plafond supplémentaire de 18 % du revenu gagné de l'année précédente et diminuées du facteur d'équivalence pour l'année précédente. Le plafond est également ajusté selon les montants reportés des années antérieures et les facteurs d'équivalence rectifiés, moins les facteurs d'équivalence pour services passés.

2 Sous réserve d'ajustements pour report des années antérieures et retraits.

3 La prestation de la SV est éliminée pour les personnes dont le revenu dépasse ce montant. Veuillez noter que le recouvrement de la prestation de la SV commence lorsque le revenu de la personne atteint 86 912 \$ (pour 2023).



Régime de pensions du Canada (RPC)	2022	2023
Exemption de base	3 500 \$	3 500 \$
Plafond des gains annuels ouvrant droit à pension	64 900 \$	66 600 \$
Taux de cotisation de l'employeur	5,70 %	5,95 %
• Cotisation maximale de l'employeur	3 499,80 \$	3 754,45 \$
Taux de cotisation de l'employé	5,70 %	5,95 %
• Cotisation maximale de l'employé	3 499,80 \$	3 754,45 \$
Rente de retraite mensuelle maximale (à 65 ans) ⁴	1 243,75 \$	1 288,33 \$
• Prestation mensuelle supplémentaire maximale au titre de la majoration du RPC	9,84 \$	18,24 \$
Prestation de décès (montant forfaitaire)	2 500 \$	2 500 \$
Taux d'indexation des rentes	2,7 %	6,5 %

Régime de rentes du Québec (RRQ)	2022	2023
Exemption de base	3 500 \$	3 500 \$
Plafond des gains annuels ouvrant droit à pension	64 900 \$	66 600 \$
Taux de cotisation de l'employeur	6,15 %	6,40 %
• Cotisation maximale de l'employeur	3 776,10 \$	4 038,40 \$
Taux de cotisation de l'employé	6,15 %	6,40 %
• Cotisation maximale de l'employé	3 776,10 \$	4 038,40 \$
Rente de retraite mensuelle maximale (à 65 ans) ⁴	1 243,75 \$	1 288,33 \$
• Prestation mensuelle supplémentaire maximale au titre de la bonification du RRQ	9,84 \$	18,24 \$
Prestation de décès (montant forfaitaire)	2 500 \$	2 500 \$
Taux d'indexation des rentes	2,7 %	6,5 %

Les tableaux sont présentés pour information seulement. Veuillez consulter les documents de référence du gouvernement, les lois et les règlements pour une information détaillée.

⁴ Excluant les montants résultant de la bonification du RPC et du RRQ à compter de 2019.

2 | **ECKLER.CA**

© Eckler ltée 2023

Le présent *Communiqué spécial* a été préparé à titre informatif seulement et ne constitue aucunement un avis professionnel. Veuillez communiquer avec un conseiller de chez Eckler si vous avez besoin d'un avis professionnel fondé sur le contenu du présent *Communiqué spécial*.

Vancouver
604 682-1381

Winnipeg
204 988-1586

Toronto
416 429-3330

Montréal
514 395-1188

Québec
418 780-1366

Halifax
902 492-2822

Barbade
246 228-0865

Jamaïque
876 908-1203

ECKLER
ECKLER.CA

Pour nous joindre : 